

# **Vélo NB**

## **Développement jeunesse**

### **Équipe provinciale jeunesse de vélo de montagne (cross-country : XCO)**

## **Guide de l'équipe 2017**

**Mars 2017**

## Table des matières

1. Vélo NB – Cadre de travail développement jeunesse.....	3
2. Équipe provinciale jeunesse de vélo de montagne – Sommaire.....	3
3. Composition de l'équipe.....	4
4. Athlètes.....	4
4.1 Admissibilité des athlètes.....	5
4.2 Exigences à satisfaire par l'athlète après la sélection.....	5
4.3 Exemptions générales (exigences à satisfaire après la sélection).....	6
4.4 Exemptions accordées par un entraîneur (exigences à satisfaire après la sélection).....	6
5. Entraîneurs, superviseurs adultes et gérant de l'équipe.....	6
5.1 Information générale.....	6
5.2 Exigences relatives aux entraîneurs et superviseurs adultes.....	7
5.3 Exigences relatives au gérant d'équipe.....	7
6. Activités de l'équipe.....	7
6.1 Entraînement.....	8
6.2 Courses.....	8
6.3 Camps de développement.....	8
7. Vêtements de l'équipe.....	9
8. Budget et logistique.....	9
9. Processus de sélection.....	9
9.1 Comité de sélection.....	9
9.2 Formulaire de demande de participation et date limite.....	10
9.3 Sélection des athlètes.....	10
9.4 Critères de sélection.....	11
9.5 Conflit d'intérêts.....	12
9.6 Recommandation de la composition de l'équipe.....	12
10. Au terme de la saison.....	12
11. Coordonnées.....	12
Annexe A – Athlete Application Form / Formulaire de demande de participation.....	13
Annexe B – Liste des courses sanctionnées VM 2016 de Vélo NB.....	14

## 1. Vélo NB - Cadre de travail développement jeunesse

En 2017, le programme Développement jeunesse de Vélo NB se concentrera sur 6 éléments principaux afin de promouvoir le cyclisme comme sport ainsi que la participation et le développement des jeunes athlètes au Nouveau-Brunswick. Pour atteindre ses objectifs et réaliser ses programmes, Vélo NB encouragera la participation et le soutien des athlètes, entraîneurs, clubs cyclistes, boutiques locales de vélos, organisateurs d'événements, autres bénévoles et partenaires financiers.

## 2. Équipe provinciale jeunesse de vélo de montagne - Sommaire

Vélo NB souhaite mettre sur pied une équipe provinciale jeunesse de vélo de montagne pour les garçons et filles U17 (nés en 2001 et 2002) et U15 (nés en 2003 et 2004), et envisage la possibilité de former une équipe U19 (athlètes nés en 1999 et 2000) et U13 (athlètes nés en 2005 et 2006) si on peut déterminer suffisamment d'athlètes dans ces catégories d'âge. Cette équipe évoluera en cross-country.

L'objectif général de l'équipe provinciale jeunesse est de faciliter le développement des athlètes et des entraîneurs à la grandeur de la province en leur offrant des possibilités, du soutien et la chance de s'entraîner et de participer, en tant que membres d'une équipe, à des courses sélectionnées se déroulant à l'extérieur du Nouveau-Brunswick. L'objectif à long terme de cette équipe est de déterminer et de développer des athlètes qui auront le potentiel de participer aux futurs Jeux du Canada (2021 et 2025) et à d'autres compétitions d'envergure nationale qui auront lieu dans les années à venir.

Les sous-objectifs sont de fournir aux athlètes l'occasion de parcourir différents sentiers et de faire l'expérience de différentes infrastructures dans la province (comme les parcs à vélo, vélodromes, sentiers BMX et sentiers DH) et de promouvoir la participation des jeunes athlètes aux activités et compétitions de cyclocross afin de favoriser une approche interdisciplinaire tout en appuyant les autres disciplines cyclistes.

Comme cela se produit naturellement avec une équipe de sport, l'avantage supplémentaire de former une équipe est de permettre aux athlètes et entraîneurs de tisser des liens entre eux dans un sport surtout connu comme étant individuel.

Lors de sa première année d'existence (2017), le programme permettra notamment aux participants de participer à une course de la Coupe du Québec et à d'autres compétitions offertes à l'Île-du-Prince-Édouard ou en Nouvelle-Écosse (ou encore à une course de la série Est-du-Québec) en tant qu'équipe. Certains athlètes pourraient souhaiter participer à d'autres compétitions ou à des compétitions de haut calibre au cours de l'année, lesquelles seraient exclues de la portée du programme 2017 (pour l'équipe).

Voici les objectifs particuliers et mesurables du programme en 2017 :

- Former une équipe entraîneurs-athlètes.
- Participer à une course de la Coupe du Québec (au milieu ou à la fin de l'été) en tant qu'équipe.
- Participer à une course offerte à l'I.-P.-É. ou en N.-É. (ou encore à une course de la série Est-du-Québec) en tant qu'équipe.
- Offrir des camps de développement (2-3) au cours de la saison.
- Élaborer un cadre de travail 2017 (au début de l'année) et 2018 (à l'automne).

Lors de sa deuxième année d'existence (2018), en fonction de l'intérêt et du succès de la première année (2017), et selon l'horaire et les sites de compétition, on pourrait remplacer une course de 2017 par une course de la Coupe du Canada (au Québec ou en Nouvelle-Écosse, par exemple) ou du championnat canadien.

L'exigence sous-jacente de l'équipe est de cibler des athlètes qui ont récemment démontré un intérêt et la capacité de participer à des courses d'envergure provinciale ou de niveau supérieure l'année précédente (ou les années précédentes).

### **3. Composition de l'équipe**

L'équipe sera composée d'environ 15 athlètes et sera normalement constituée de 3 athlètes de sexe masculin et de (3) athlètes de sexe féminin par catégorie d'âge (U17 et U15), et les autres athlètes (1-3) seront déterminés par le comité de sélection.

L'accent restera sur les catégories d'âge U17 et U15, à moins qu'il y ait des candidats exceptionnels ou plus appropriés dans la catégorie d'âge U19 ou U13.

Consultez le paragraphe 9.4 (Critères de sélection) pour en savoir plus au sujet de la composition de l'équipe.

### **4. Athlètes**

L'admissibilité des athlètes et les autres exigences sont énoncées dans cette section. Les athlètes seront sélectionnés en fonction de leur catégorie d'âge, de leur intérêt et de leur capacité démontrée pour la course cycliste.

## 4.1 Admissibilité des athlètes

Voici les exigences minimales pour qu'un athlète soit considéré pour la sélection :

- résider actuellement au Nouveau-Brunswick;
- faire partie de l'une ou l'autre des catégories d'âge énoncées ci-dessus;
- avoir participé à au moins une (1) course de vélo de montagne sanctionnée de Vélo NB au cours de l'année précédente OU satisfaire à au moins l'une des exigences alternatives minimales suivantes :
  - a. avoir participé à au moins une (1) course de vélo de niveau similaire (l'athlète doit alors fournir les détails pertinents au comité de sélection);
  - b. avoir participé à une (1) course de vélo de niveau supérieur (comme la Coupe du Canada ou le championnat canadien);
  - c. être résident d'une autre province ou d'un autre pays et avoir participé à au moins une (1) course de vélo similaire là-bas.

L'athlète doit démontrer clairement et souligner toute expérience de course au comité de sélection pour évaluation.

## 4.2 Exigences à satisfaire par l'athlète après la sélection

Voici les exigences minimales pour la première année suivant la sélection au sein de l'équipe :

- avoir ou s'engager à acquérir une **Licence de course UCI 2017** valide avant toute activité officielle de l'équipe et avant le début de la saison de course. Les licences de course UCI sont en vente sur le site Web de Vélo NB, sous l'onglet;
- s'engager à participer aux activités de l'équipe et participer à au moins un (1) camp de développement et une (1) course sélectionnée à l'extérieur du Nouveau-Brunswick durant l'année en cours;
- s'engager à participer à au moins trois (3) courses de vélo de montagne sanctionnées de Vélo NB, choisies par l'athlète, durant l'année en cours. Vélo NB recommande fortement que les athlètes jeunesse participent à des compétitions dans leur catégorie d'âge respective, conformément aux lignes directrices du modèle de développement à long terme de l'athlète (DLTA) de Cyclisme Canada;
- adhérer au code de conduite ainsi qu'aux politiques, règles et règlements pertinents de Vélo NB et de Cyclisme Canada.

Le non-respect de ces exigences sera considéré comme un retrait de l'équipe, à moins que l'athlète n'obtienne une exemption (exemption générale ou exemption accordée par un

entraîneur), comme stipulé ci-dessous.

### 4.3 Exemptions générales (exigences à satisfaire après la sélection)

Des exemptions générales peuvent être demandées pour les motifs suivants :

- maladie ou blessure qui empêche l'athlète de concourir ou de s'entraîner pleinement;
- urgence familiale, maladie ou blessure importante;
- obligations scolaires (examen ou préparation à un examen);
- un athlète qui manque un camp de développement, mais qui participe à une activité de cyclisme approuvée par le comité de sélection pourrait obtenir une exemption (la participation aux Jeux du Canada, par exemple);
- les membres de l'équipe doivent faire du vélo une priorité; les activités de Vélo NB doivent donc passer avant celles d'autres sports. Toutefois, les cyclistes peuvent demander une exemption s'ils pratiquent un sport d'hiver pour lequel ils participent au championnat provincial, au championnat de l'Atlantique, au championnat de l'Est ou au championnat national;
- en cas de circonstances exceptionnelles, le cycliste peut demander une exemption au comité de sélection.

Pour obtenir une exemption générale, il faut en envoyer la demande écrite, préférablement par courriel, au comité de sélection au moins deux (2) semaines avant l'activité ou aussitôt que possible afin de permettre au comité de sélection de rendre sa décision avant la tenue de l'activité. Si un athlète demande une exemption basée sur une maladie ou une blessure, le comité de sélection pourrait demander l'autorisation du médecin avant d'approuver le retour à l'entraînement.

### 4.4 Exemptions accordées par un entraîneur (exigences à satisfaire après la sélection)

Tout membre du personnel d'entraînement de l'équipe peut accorder une exemption à un cycliste pour toute activité ou compétition suivant la sélection si cela est dans l'intérêt supérieur du cycliste (besoin de repos, blessure, épuisement, etc.).

## 5. Entraîneurs, superviseurs adultes et gérant de l'équipe

### 5.1 Information générale

Pour maximiser la participation de nombreux entraîneurs dans différentes régions de la province et pour limiter les frais de déplacement, il est recommandé de répartir les tâches des entraîneurs en 2017 en fonction de leur proximité aux activités et compétitions.

Les entraîneurs devront préparer les camps de développement en collaboration avec le président du comité de développement jeunesse de Vélo NB une fois les dates confirmées. Les entraîneurs sont encouragés à assister aux courses sélectionnées à l'extérieur du Nouveau-Brunswick.

Les entraîneurs sont également encouragés à poursuivre leur formation en obtenant des certifications de perfectionnement professionnel.

Les entraîneurs aideront à déterminer et à aborder de nouveaux athlètes.

## 5.2 Exigences relatives aux entraîneurs et superviseurs adultes

Voici les exigences pour tous les entraîneurs et adultes superviseurs :

- Les entraîneurs et les superviseurs adultes qui travaillent directement avec les athlètes d'âge mineur doivent se soumettre à une vérification du casier judiciaire (effectuée par la GRC) et en remettre le rapport à Vélo NB). La vérification (et le rapport qui l'accompagne) est gratuite par les bénévoles (avec la lettre d'une organisation) et est généralement valide pour 2 ans.
- Les entraîneurs et les superviseurs adultes qui travaillent directement avec les athlètes d'âge mineur doivent se conformer à la « Règle de deux » selon laquelle deux (2) entraîneurs ou superviseurs adultes, dont l'un est du même sexe que les athlètes, doivent travailler avec ces athlètes.

## 5.3 Exigences relatives au gérant d'équipe

En 2017 et pour lancer le programme, le président du comité de développement jeunesse de Vélo NB prendra les rênes (en partenariat avec les membres du comité de sélection comme défini dans le présent document). Toutefois, un entraîneur provincial ou un gérant d'équipe sera éventuellement sélectionné pour diriger l'équipe les années suivantes afin de continuer à développer le programme et permettre au président du comité de développement jeunesse de Vélo NB de se concentrer sur d'autres aspects du développement jeunesse.

## 6. Activités de l'équipe

Le calendrier des activités de l'équipe sera publié et distribué aussitôt confirmé. Voyez les détails ci-dessous pour en savoir plus.

Les athlètes sont responsables de se rendre sur les sites des activités de l'équipe et d'en revenir; ils doivent payer tous les frais de déplacement et les frais d'inscription.

## 6.1 Entraînement

On ne fournira pas un entraînement régulier aux membres de l'équipe. Les athlètes doivent s'entraîner comme ils en ont l'habitude et sont encouragés à faire du vélo et à s'entraîner avec les membres de l'équipe de développement ou d'un autre programme (si possible), avec un groupe ou individuellement comme requis pour poursuivre leur développement.

## 6.2 Courses

Des renseignements supplémentaires seront fournis au cours de l'année.

Nouveau-Brunswick : Consultez le site Web ou la page Facebook de Vélo NB pour en savoir plus sur le calendrier de courses. Dans le cadre du programme de développement jeunesse, Vélo NB envisage une série jeunesse de vélo de montagne cross-country pour les athlètes des catégories d'âge U17, U15 et U13 comprenant trois (3) courses ou plus où les athlètes pourront cumuler des points. Les athlètes de l'équipe sont encouragés à participer à ces activités et à concourir dans leur catégorie d'âge respective pour poursuivre leur développement.

Québec : <https://fqsc.net/montagne/evenements>

Il est recommandé de participer, en tant qu'équipe, au Cross-country n° 9 de Charlesbourg (près de la ville de Québec) et au Cross-country n° 10 (qui aura sans doute lieu à Charlesbourg également), qui ont lieu le même weekend, soit les 19 et 20 août 2017.

Nouvelle-Écosse / Île-du-Prince-Édouard : La course recommandée sera annoncée une fois les calendriers de saison confirmés.

## 6.3 Camps de développement

L'un des objectifs particuliers pour l'équipe provinciale jeunesse de vélo de montagne cross-country serait d'organiser ou de participer à des camps de développement tout au long de la saison (au printemps, au milieu de l'été, à la fin de l'été et à l'automne, par exemple). On espère pouvoir offrir au moins deux (2) camps; trois (3) camps serait l'idéal.

Les camps comporteraient plusieurs séances de cyclisme (2-4) et pourraient inclure des séances d'entraînement et d'information, comme des séances en salle de classe, des tests, des cours de yoga ou de nutrition, sous réserve d'avoir les instructeurs appropriés et d'avoir le temps nécessaire (peut-être plus faisable en 2018). Par égard pour les entraîneurs, et lorsque ce sera possible, les camps pourraient avoir lieu le même weekend qu'une course (et avant la course).

On souhaite que les camps aient lieu à différents endroits (Edmundston, Fredericton, Moncton, Saint John) afin d'encourager la participation des entraîneurs de ces régions et de bénéficier des infrastructures à proximité. Dans le futur, des endroits comme Campbellton (descentes et



montées) pourraient être ajoutés comme sites d'activités conçues pour parfaire des habiletés particulières, en fonction de l'intérêt des athlètes et des entraîneurs.

## 7. Vêtements de l'équipe

Afin de favoriser un sentiment d'appartenance, nous souhaitons que tous les athlètes de l'équipe portent le même maillot. Nous en ferons la commande en début de saison de sorte que les athlètes aient leur maillot pour les activités hors province. Les athlètes devront toutefois en payer les frais d'avance.

Il est à noter que l'équipe provinciale doit avoir un nom différent que celui de l'Équipe NB des Jeux du Canada 2017, et le maillot de ces deux équipes doit être différent.

## 8. Budget et logistique

En raison des limites budgétaires à Vélo NB, l'équipe provinciale jeunesse doit s'autofinancer (par les participants, par exemple), ce qui inclut tous les frais : maillots, licence de course de l'UCI, frais d'inscriptions aux courses, frais de participation aux camps de développement, frais de déplacement et autres frais normalement encourus au cours de la saison.

Le budget devrait permettre de rembourser les entraîneurs des frais occasionnés pour préparer les camps de développement ou y assister, ou encore pour assister aux courses sélectionnées (frais répartis entre les participants de ces activités).

En ce qui concerne le budget et la logistique, des documents seront préparés ultérieurement. De plus, des documents de référence ont été obtenus du Centre de cyclisme de l'Atlantique, et ils seront utilisés comme lignes directrices. Nous sommes en train d'évaluer différentes structures tarifaires.

**Vélo NB recherche actuellement des commanditaires et des partenaires financiers pour diverses séries de courses, divers programmes et diverses initiatives. Communiquez avec Vélo NB si vous souhaitez apporter votre appui.**

## 9. Processus de sélection

### 9.1 Comité de sélection

L'évaluation des demandes des athlètes et le processus de sélection des membres de l'équipe seront sous la responsabilité du comité de sélection, dirigé par le président du comité de développement jeunesse de Vélo NB et formé de deux (2) autres membres : un représentant des entraîneurs et un représentant de la communauté.

Un représentant suppléant pourrait être désigné d'avance pour intervenir dans les situations où un conflit d'intérêts est apparent. Consultez le paragraphe 9.5 (Conflit d'intérêts).

Afin d'encourager la diversité géographique, il serait préférable qu'au maximum de deux (2) membres du comité résident dans la même région.

Le président du comité de développement jeunesse fournira au CA de Vélo NB, avant le processus de sélection, une liste de personnes susceptibles de former le comité.

## 9.2 Formulaire de demande de participation et date limite

Le formulaire de demande de participation des athlètes se trouve à l'Annexe A.

**Étape 1 :** Les athlètes doivent envoyer le formulaire de demande de participation à l'équipe provinciale jeunesse de vélo de montagne, dûment rempli et signé par un parent ou un tuteur, à [youth@velo.nb.ca](mailto:youth@velo.nb.ca), au plus tard le vendredi 14 avril 2017 à 22 h (HAE).

## 9.3 Sélection des athlètes

**Étape 2 :** Seuls les athlètes qui auront démontré avec succès, sur leur formulaire de demande, qu'ils satisfont les exigences d'admissibilité minimales telles que définies au paragraphe 4.1 (Admissibilité des athlètes) seront considérés dans le processus de sélection.

**Étape 3 :** Chaque athlète recevra des points en fonction de sa performance aux courses de vélo de montagne sanctionnées par Vélo NB de l'année précédente. Pour référence, la liste des courses de vélo de montagne sanctionnées par Vélo NB en 2016 se trouve à l'Annexe B. Pour chaque athlète, les trois (3) résultats pour lesquels on attribue le plus de points seront considérés. Les points seront attribués comme suit :

- 10 points pour une 1<sup>re</sup> place dans une catégorie adulte (A, B, C)
- 8 points pour une 1<sup>re</sup> place dans une catégorie jeunesse (U17, U15, U13)
- 7 points pour une 2<sup>e</sup> place dans une catégorie adulte (A, B, C)
- 5 points pour une 2<sup>e</sup> place dans une catégorie jeunesse (U17, U15, U13)
- 5 points pour une 3<sup>e</sup> place dans une catégorie adulte (A, B, C)
- 3 points pour une 3<sup>e</sup> place dans une catégorie jeunesse (U17, U15, U13)
- 3 points pour une 4<sup>e</sup> place dans une catégorie adulte (A, B, C)
- 2 points pour une 4<sup>e</sup> place dans une catégorie jeunesse (U17, U15, U13)
- 2 points pour une 5<sup>e</sup> place dans une catégorie adulte (A, B, C)
- 1 point pour une 5<sup>e</sup> place dans une catégorie jeunesse (U17, U15, U13)

- 1 point pour une 6<sup>e</sup> place dans une catégorie adulte (A, B, C)
- 1 point additionnel sera attribué pour une victoire au championnat provincial

À noter :

- En 2017, et selon la structure des points ci-dessus, aucun point ne sera attribué pour le Retour à White Rock (Hillsborough) XC U13, car il ne s'agit pas d'une course typique U13 en raison de la distance ou du temps de course.
- En 2018, puisque Vélo NB encourage fortement les athlètes jeunesse à participer aux courses de leur catégorie d'âge, nous pourrions augmenter la valeur (points) des courses jeunesse pour qu'elle soit égale ou presque égale à la valeur attribuée aux courses de catégorie adulte.

Les deux (2) athlètes de sexe masculin et les deux (2) athlètes de sexe féminin qui auront cumulé le plus de points dans les catégories U17 et U15 seront provisoirement assignés à ces catégories.

En cas d'égalité des points, le comité de sélection se référera aux critères de sélection pour désigner le gagnant ou la gagnante.

#### 9.4 Critères de sélection

**Étape 4 :** Le comité de sélection choisira les autres membres de l'équipe en fonction des critères de sélection suivants :

- les performances et résultats, pour toutes les disciplines et toutes les compétitions énumérées sur le formulaire de demande des athlètes, peu importe s'il s'agit de courses de vélo de montagne sanctionnées par Vélo NB ou non;
- l'attitude et l'expérience des athlètes, incluant l'aptitude à être entraînés, le leadership, l'engagement envers le cyclisme et l'équipe, les progrès, le respect des règles de l'équipe, l'attitude envers les autres, l'équipe, le cyclisme et le sport en général;
- des renseignements supplémentaires jugés nécessaires pour évaluer les candidats.

Si les membres du comité de sélection n'arrivent pas à un consensus, la décision sera prise par vote majoritaire.

Le comité de sélection a le pouvoir de sélectionner les athlètes qui démontrent un plus grand potentiel de réussite dans ce programme et dans le but de former des athlètes qui, à long terme, pourront participer à des compétitions de haut calibre.

Le comité de sélection se réserve le droit de sélectionner moins d'athlètes au sein de l'équipe ou d'une catégorie si on juge que les candidats non retenus sont de calibre inférieur au tiers inférieur des cyclistes de leur catégorie. Par conséquent, le comité de sélection peut refuser de sélectionner des athlètes qui autrement seraient en droit d'être sélectionnés au sein de l'équipe et peut choisir un candidat dans une autre catégorie pour compléter l'équipe.

## 9.5 Conflit d'intérêts

Aux fins du présent document, un conflit d'intérêts se définit comme étant une situation où un membre du comité de sélection serait le tuteur légal d'un athlète (candidat) considéré à l'étape 4 du processus de sélection (choix du comité).

Afin d'éviter toute apparence de conflit d'intérêts qui pourrait survenir à l'étape 4 du processus de sélection, le membre du comité de sélection qui se trouve en situation de conflit d'intérêts se retirera du processus décisionnel concernant l'athlète avec lequel il a un lien familial. Si les deux membres restants ne peuvent arriver à un consensus, un membre suppléant du comité de sélection désigné d'avance participera au processus décisionnel.

Le membre du comité de sélection qui s'est ainsi retiré du processus décisionnel reprendra sa place au sein du comité pour participer au processus décisionnel concernant les autres athlètes.

## 9.6 Recommandation de la composition de l'équipe

Le président du comité de développement jeunesse de Vélo NB, au nom du comité de sélection, fera la recommandation finale quant à la composition de l'équipe au CA de Vélo NB pour approbation.

Tous les athlètes candidats seront informés de la composition de l'équipe par courriel, qu'ils aient été choisis ou non.

Au cours de l'année, si une place au sein de l'équipe devenait vacante, le comité de sélection se réserve le droit de se réunir de nouveau et/ou de recommander au CA de Vélo NB l'ajout d'un athlète (ou de plusieurs athlètes) qui satisfait les critères de sélection stipulés dans le présent document.

## 10. Au terme de la saison

Au terme de la saison de cyclisme, le contenu du présent document (Guide de l'équipe), y compris le processus de sélection, sera évalué et modifié au besoin en vue de la prochaine saison.

## 11. Coordonnées

Pour de plus amples renseignements concernant le Guide de l'équipe, communiquez par écrit avec le président du comité de développement jeunesse de Vélo NB, à [youth@velo.nb.ca](mailto:youth@velo.nb.ca).

Pour en savoir plus sur Vélo NB, consultez le site Web ([www.velo.nb.ca](http://www.velo.nb.ca)) et la page Facebook. Aimez-nous et suivez-nous pour avoir les dernières nouvelles tout au long de l'année.



## Annexe B – Liste des courses sanctionnées VM 2016 de Vélo NB

À titre de référence au moment de remplir le formulaire de demande de participation à l'équipe provinciale, voici la liste des courses ou compétitions de vélo de montagne sanctionnées par Vélo NB en 2016. Les résultats se trouvent sur le site Web de Vélo NB, et le total des points de série est sur la page Facebook de Vélo NB. Les résultats du Tour d'Elgin XCM ont été affichés sur la page Facebook de la course (Elgin Mountain Bike Race).

Retour à White Rock (Hillsborough) XCO - Juillet 2016
Poumons du houilleur (Minto) XCM - Juillet 2016
Festival Adrénaline (Campbellton) XCO - Juillet 2016
Défi Rockwood (Saint John) XCO - Aout 2016
4 Heures de French Fort Cove (Miramichi) XCM - Aout 2016
Woolastook 4 (Woolastook) XCM - Aout 2016
Tour d'Elgin (Elgin) XCM - Octobre 2016